

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **25**

Représentés : **4**

Qui ont pris part à la délibération : **29**

Date de la convocation : **23/02/2024**

Date d'affichage : **27/02/2024**

de la commune de COGOLIN

Séance du lundi 04 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **quatre MARS à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADÉ maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Jacki KLINGER – Patricia PENCHENAT – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Jean-Pascal GARNIER – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Jean-François BERNIGUET – Julie LEPLAIDEUR – Pierre NOURRY –

POUVOIRS :

Corinne VERNEUIL	à	Christiane LARDAT
Isabelle BRUSSAT	à	Sonia BRASSEUR
Florian VYERS	à	Patricia PENCHENAT
Bernadette BOUCQUEY	à	Isabelle FARNET-RISSO

ABSENTS :

Erwan DE KERSAINTGILLY – Michaël RIGAUD – Christelle TAXI – Audrey MICHEL –

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Suite à l'acceptation par le Préfet du Var en date du 29 novembre dernier de la démission de Monsieur Gilbert UVERNET de ses fonctions d'adjoint au maire, ainsi qu'à ses mandats de conseiller municipal et de conseiller communautaire, il convient de procéder à son remplacement au sein des commissions et organismes extérieurs suivants :

- **Association des communes forestières :**
Monsieur Gilbert UVERNET serait remplacé en qualité de délégué suppléant par **Monsieur Jacki KLINGER** ;

N° 2024/03/04-02

DESIGNATIONS AU SEIN DES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS

N° 2024/03/04-02

DESIGNATIONS AU SEIN DES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS

- **Commission de l'environnement, du cadre de vie et du développement durable :**

Monsieur Gilbert UVERNET serait remplacé en qualité de délégué titulaire par **Madame Audrey TROIN** ;

- **Syndicat des Communes du Littoral Varois (SCLV) :**

Monsieur Gilbert UVERNET serait remplacé en qualité de délégué suppléant par **Madame Patricia PENCHENAT** ;

Conformément à l'article L.5212-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), ces délégués sont élus par le conseil municipal à la majorité absolue, pour la durée du mandat du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21, L.5211-7, L.5212-6 et L.5212-7,

Vu la délibération n° 2020/058 du conseil municipal du 20 juillet 2020 portant représentation du conseil municipal au sein de divers organismes publics, parapublics et associatifs,

Vu la délibération n° 2020/070 du conseil municipal du 24 septembre 2020 portant création et constitution des commissions municipales,

Vu la délibération n° 2020/077 du conseil municipal du 24 septembre 2020 portant adhésion au syndicat des communes du Littoral Varois et désignation des représentants,

Vu le courrier du Préfet du Var en date du 29 novembre 2023 notifiant l'acceptation de la démission de Monsieur Gilbert UVERNET de ses fonctions d'adjoint au maire, ainsi qu'à ses mandats de conseiller municipal et de conseiller communautaire,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

A L'UNANIMITE DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret de ces nominations, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales,



N° 2024/03/04-02

DESIGNATIONS AU SEIN DES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS

DE DESIGNER pour assurer la représentation de la commune au sein de :

- **Association des communes forestières :**
1 délégué suppléant : Monsieur Jacki KLINGER ;
- **Commission de l'environnement, du cadre de vie et du développement durable :**
1 délégué titulaire : Madame Audrey TROIN ;
- **Syndicat des Communes du Littoral Varois (SCLV) :**
1 délégué suppléant : Madame Patricia PENCHENAT ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à accomplir tous actes, formalités et à signer tous documents afférents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 22 POUR - 7 ABSTENTIONS** (Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY).

Le maire,

Le secrétaire,

Marc Etienne LANSADE

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.